

PRISE EN CHARGE AVEC MON COMPTE FORMATION (CPF) – LES ÉTAPES

1 Compléter le formulaire de demande

Complétez le **formulaire de demande de prise en charge** via le lien ci-joint afin d'analyser votre situation et vos besoins de formation avec notre partenaire **l'Association des Formateurs Indépendants (AFI)**.

👉 (<https://asso-formateur.fr/questionnaire-de-pre-formation-apprenant/>)

2 Prise de contact

Léonie vous contactera **dans un délai de 1 à 4 jours après réception du formulaire** afin de répondre à vos questions et de vous proposer un **devis adapté à votre projet de formation**, avec une prise en charge via votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**.

Elle vous accompagnera également dans la **constitution complète de votre dossier CPF**.

3 Inscription sur votre espace CPF

Une fois votre dossier validé, vous devrez **finaliser votre inscription directement depuis votre espace Mon Compte Formation**.

Une fois cette étape réalisée et validée, nous recevons automatiquement vos **documents administratifs**.

4 Participation à la formation

Après validation de votre dossier, vous pourrez **participer à la formation que vous avez choisie initialement**.

5 Accès aux modules e-learning

À l'issue de la formation, vous aurez accès à des **modules e-learning correspondant aux épreuves pour lesquelles vous êtes inscrit à l'examen**.

Vous pourrez également participer à un **examen blanc en distanciel**, afin de vous préparer dans les meilleures conditions.

Constitution de votre dossier

Dans un premier temps, Léonie analysera **votre projet de formation avec Béatitude Formation** ainsi que le **montant de vos droits CPF** que vous souhaitez mobiliser.

À partir de ces éléments, elle vous proposera :

- un **devis personnalisé**
- le **programme de formation correspondant**
- un **document d'engagement à l'examen**

En effet, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** ne finance que des formations **enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** ou au **Répertoire Spécifique (RS)**.

De ce fait, vous serez inscrit à une **formation certifiante ou diplômante**, pour laquelle vous vous engagez à **vous présenter à l'examen correspondant**.

Vous serez accompagné tout au long de votre parcours par :

- **l'Association des Formateurs Indépendants (AFI)**
- **Béatitude Formation**

INFORMATIONS IMPORTANTES À CONNAÎTRE

1 Participation forfaitaire

Une **participation financière de 104 €** est demandée pour toute personne salariée en France disposant d'un **compte CPF couvrant la totalité du devis proposé par l'AFI**.

 Cette participation **n'est pas applicable aux personnes inscrites à France Travail**.

2 L'examen (obligatoire dans le cadre du CPF)

Lorsque vous utilisez votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour préparer le **CAP Esthétique**, vous devez **vous inscrire à l'examen auprès de votre rectorat**.

Dès l'ouverture des inscriptions aux examens (généralement **au mois d'octobre**), **l'Association des Formateurs Indépendants (AFI)** vous transmettra une **procédure détaillée pour vous accompagner dans votre inscription**.

L'équipe de l'AFI reste également disponible pour répondre à vos questions.

Après étude de votre questionnaire et de votre parcours, **l'équipe d'AFI réalisera un bilan précis des épreuves que vous devrez passer**. Ces informations seront indiquées dans **votre devis et vos documents administratifs**.

Une fois votre dossier finalisé, vous aurez accès aux **modules e-learning correspondant aux examens à préparer**.

Pour les personnes qui le souhaitent, il est également possible **d'adapter votre parcours et de préparer certaines épreuves en présentiel**.

IMPORTANT : Présence obligatoire à l'examen

Dans le cadre d'une formation financée par le **CPF**, le stagiaire s'engage à **se présenter à l'examen correspondant à la certification préparée**.

En cas de **non-présentation à l'examen sans motif valable**, l'organisme de formation **AFI – Association des Formateurs Indépendants** est tenu de le signaler à la plateforme **Mon Compte Formation**.

Des sanctions peuvent alors être appliquées.

Sanctions possibles

- **Suspension temporaire de votre compte CPF** (de 1 semaine à 1 an)
 - **Impossibilité d'utiliser vos droits CPF pendant cette période**
 - **Demande de remboursement de la formation**
-

Engagement du stagiaire (conditions CPF)

Les **Conditions Générales d'Utilisation de Mon Compte Formation** précisent que le stagiaire :

- s'engage à **participer à la session de formation à laquelle il est inscrit**, sauf cas de force majeure dûment justifié ;
- doit effectuer les démarches nécessaires pour **s'inscrire aux examens ou évaluations préparés** ;
- s'engage à **se présenter aux examens prévus afin d'obtenir la certification visée**.